



CONSEILS DE POSE POUR MISE EN PLACE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN BOIS

- ⇒ La pièce de bois doit être calée au minimum d'un tiers de sa hauteur dans la fondation.
- ⇒ Sur votre tracé, prévoyez au fond de la tranchée une couche drainante composée de graviers, sur 20 cm de hauteur.
- ⇒ Afin d'augmenter la durée de vie du bois, il est conseillé d'appliquer une couche de bitume sur les parties non visibles.
- ⇒ **ATTENTION** : Le bois ne doit pas être « noyé » dans le béton car l'eau de ruissellement emprisonnée entre le béton et le bois accélèrera la dégradation de celui-ci.
- ⇒ Veillez à bien caler régulièrement les rondins à l'aide de lattes pour conforter l'aplomb du mur durant le temps de séchage.
- ⇒ Après séchage, déroulez et fixez une membrane drainante de sous bassement, type Delta MS de chez DORKEN, sur l'arrière du mur, afin d'éviter le ravinement de la terre entre les espaces des bois.
- ⇒ Utilisez un sol drainant (type remblai de carrière) pour remblayer derrière le mur. En plus des propriétés drainantes, cela permettra de diminuer la poussée des terres sur le mur.
- ⇒ Disposez un drain agricole à la base du mur de soutènement afin de recueillir les eaux.
- ⇒ **NORMES** : il n'y a pas de normes spécifiques pour les murs de soutènement. Ces ouvrages doivent respecter les normes générales qui traitent les murs de fondation, à savoir DTU13.12, le fascicule 62, le BAEL et le DTU 20.1.

***En cas de non-respect de ces préconisations,
la durée de vie de votre ouvrage pourrait se trouver réduite.***